07.09.2020 – 09:52 Uhr

Branche des voyages en autocar: Appel à l'aide urgent au Conseil fédéral - sans soutien supplémentaire, des fermetures d'entreprises sont à craindre

Aux médias (**Embargo**: 7 septembre 2020, 15h00)

Les conséquences de la crise liée au coronavirus sont dramatiques pour la branche suisse des voyages en autocar. De nombreuses entreprises se trouvent dans une situation d'urgence menaçant leur existence, sans responsabilité de leur part et sans possibilité de l'influencer. Des faillites et des pertes d'emplois sont à craindre. La branche lance donc un appel à l'aide urgent au Conseil fédéral. Elle demande une aide supplémentaire basée sur les instruments existants.

La branche suisse des voyages en autocar se bat pour son existence. Plus la crise du coronavirus dure, plus les conséquences sont dévastatrices. Depuis février, il n'y a pratiquement plus de réservations, presque tous les véhicules sont à l'arrêt, la baisse des ventes par rapport à la même période de l'année dernière atteint 90 (!) pour cent. De nombreuses entreprises d'autocars, principalement des PME familiales fortes d'une tradition de plusieurs décennies, connaissent des difficultés financières massives sans responsabilité de leur part et sans possibilité pour elles d'influencer la situation. L'Association suisse des transports routiers ASTAG, qui représente également la branche des autocars privés avec son groupe professionnel Car Tourisme Suisse, juge la situation dramatique : " Nos membres craignent pour leur existence ", déclare le président central Adrian Amstutz.

Une reprise n'est pas en vue. Malgré la fin du semi-confinement et la levée de la plupart des restrictions officielles, le nombre de réservations reste très faible. La raison principale est que les manifestations sportives et culturelles n'ont pas lieu ou ne peuvent être organisées qu'avec un petit nombre de spectateurs, que la plupart des courses d'écoles et des sorties d'associations ont été annulées, et que les excursions d'un jour et les voyages de plusieurs jours dans le pays ou à l'étranger sont évitées en raison des avertissements à l'attention des voyageurs et des dispositions relatives à la quarantaine, ou encore par crainte d'une infection. Les compagnies d'autocars ont été les premières à être touchées par le déclenchement de la crise du coronavirus - au milieu de l'importante saison de printemps - et, comme les agences de voyage, elles seront les dernières à pouvoir bénéficier d'un retour à la normale au plus tôt au milieu de l'année 2021.

Poursuite d'instruments de soutien ayant fait leurs preuves

L'industrie du transport routier est connue pour son sens de l'auto-responsabilité et de l'entraide. Mais dans la situation exceptionnelle actuelle, elle a besoin de soutien supplémentaire. L'ASTAG et la branche des voyages en autocar adressent donc un appel à l'aide urgent au Conseil fédéral. Dans une lettre, de nombreuses compagnies d'autocars demandent des adaptations pour les crédits COVID-19, la poursuite du chômage partiel et de l'allocation pour perte de gain, ainsi que des allégements fiscaux. La majorité des mesures demandées s'appuient donc sur les instruments d'aide existants de la Confédération. L'objectif premier est d'éviter des problèmes de liquidités et le surendettement (au niveau du bilan).

La demande de pouvoir imputer tous les crédits COVID en tant que capital propre est au coeur de l'appel. De nombreuses entreprises seraient sinon obligées de déposer leur bilan selon l'art. 725 CO.

Des contributions à fonds perdu ne sont pour l'heure pas à l'ordre du jour. En outre, seules les entreprises d'autocars qui peuvent attester rencontrer des difficultés en raison des restrictions liées au coronavirus imposées par les autorités devraient pouvoir en bénéficier. L'ASTAG ne veut en effet pas s'engager pour le " maintien de structures ". " Notre action doit servir à sauver des entreprises fondamentalement saines ", souligne Adrian Amstutz.

Les exigences en détail :

La demande la plus importante consiste à une adaptation des modalités des crédits COVID-19. La Commission des transports du Conseil national s'est déjà saisie du sujet (Mo 20.3934):

- Tous les crédits Covid-19 - également les crédits Covid-19 plus à partir de 500 000 francs - doivent être imputés aux fonds propres afin d'éviter un surendettement au sens de l'art. 725 CO

- Extension de la période de remboursement des crédits COVID à 10 ans
- Augmentation du volume maximal de crédit disponible pour le faire passer de 10 à 25% du chiffre d'affaires
- Possibilité de demander des prêts pour des cas de rigueur jusqu'à fin 2021

Autres demandes:

- Poursuite de l'allocation pour perte de gain pour les employés assimilables à un employeur dans le domaine événementiel
- Maintien de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail pour employés au bénéfice d'un contrat à durée déterminée ou temporaires et indépendants/entrepreneurs en raison individuelle soumis à l'AVS
- Dispense de la redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds RPLF pendant 2 ans
- Obligation pour les assureurs de couvrir les pertes de revenus dues aux pandémies
- Annonce précoce (au moins 2 semaines !) des mesures de quarantaine
- Unification des prescriptions cantonales liées au coronavirus (port du masque, etc.)

Pour plus d'informations :

Paolo Naselli

079 230 64 38

Pascal Fragnière

079 306 46 90

Berne, le 7 septembre 2020

ASTAG Schweizerischer Nutzfahrzeugverband

Wölflistrasse 5

3006 Bern

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100854988 abgerufen werden.